



## AVIS DE CONCOURS Pour affichage et diffusion

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

### ADJOINT ADMINISTRATIF INTERNE DE 1ÈRE CLASSE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SESSION 2009

**ATTENTION, les inscriptions se font en deux phases :**

1<sup>ère</sup> phase : INSCRIPTION

Inscription par Internet à l'adresse suivante :

<https://ocean.ac-amiens.fr/inscrinetATE>

**Ouverture du serveur : du jeudi 19 février 2009 (12 heures)  
au vendredi 6 mars 2009 (17 heures, heure de Paris)**

**Un numéro d'inscription doit s'afficher absolument à l'écran sinon l'inscription n'est pas enregistrée.**

Le candidat, dans cette première phase, peut avec le numéro qui lui a été attribué, se reconnecter afin de consulter ou de modifier son dossier.

☞ Aucune demande ne peut plus être formulée par Internet postérieurement à cette date.

**Les Contrats d'avenir et d'accompagnement à l'emploi** ne sont pas validables comme services publics.

## 2<sup>ème</sup> phase : CONFIRMATION

Confirmation par Internet à l'adresse suivante :

<https://ocean.ac-amiens.fr/inscrinetATE>

**Ouverture du serveur : du mardi 10 mars 2009 (12 heures)  
au jeudi 19 mars 2009 (17 heures, heure de Paris)**

☛ **Aucune confirmation ou modification de l'inscription ne peut plus être formulée par Internet postérieurement à ce délai.**

Après avoir confirmé son inscription le candidat ne peut plus la modifier par internet.

**L'INSCRIPTION EST CONFIRMEE LORSQUE S'AFFICHE L'ECRAN INTITULE  
« CONFIRMATION D'INSCRIPTION »,**

DATE DE L'EPREUVE ECRITE	NOMBRE DE POSTES :
<b>Mercredi 6 mai 2009</b>	<b>non fixé à ce jour</b> (consultable ultérieurement sur le serveur de l'académie d'Amiens : <a href="http://www.ac-amiens.fr">http://www.ac-amiens.fr</a> )

**Vous trouverez des renseignements sur ce concours (à savoir les conditions d'accès, les missions, l'évolution de carrière, la rémunération, les épreuves et le programme) sur le site de l'académie d'Amiens :**

**<http://www.ac-amiens.fr> rubrique «Examens et concours » puis administration ».**